

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 septembre 2020.

Date de la séance : 1^{er} octobre 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 23

Absent avec procuration : 6

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mmes Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Damien BONJEAN procuration à M. José MAGALHAES - M. Jacques DUBOISSET procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

N°20/10/01/011

OBJET : Renouvellement de la convention «Assistance retraites CNRACL» auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Premier Adjoint rappelle que par une délibération en date du 27 septembre 2017, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à renouveler, pour une période de trois ans, la convention « Assistance retraites » CNRACL initialement signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme le 7 juillet 2014.

Ainsi, la convention en cours a pris effet le 1^{er} janvier 2018 et arrivera à son terme le 31 décembre 2020.

Ce service facultatif proposé par le Centre de Gestion permet à la Commune de bénéficier d'une prestation d'accompagnement personnalisé en matière de retraites CNRACL. Il comprend non seulement le contrôle et l'instruction des dossiers papier complétés par le service Ressources Humaines de la commune mais aussi, dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL des agents.

Considérant que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraite de leurs agents affiliés à la CNRACL et que cette obligation peut être facilitée, compte tenu de la complexité et de la spécificité de l'instruction de ce type de dossiers, par l'adhésion au service Assistance Retraites CNRACL proposé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant les prestations spécifiques offertes par le service Assistance Retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion,

Madame BOLIS invite le Conseil Municipal à suivre l'avis favorable de la Commission en charge du personnel communal, réunie le 22 septembre 2020 et ainsi :

- décider de renouveler l'adhésion de la Commune à la mission relative à l'**Assistance Retraites** CNRACL exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondants CNRACL locaux,
- autoriser le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une période de deux ans,
- inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune en ayant pris acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité (59 agents à ce jour) et que ces tarifs pourront être révisés par décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion (actuellement 675 € par an pour la tranche de 30 à 59 agents CNRACL, 1050 € pour la tranche supérieure de 60 à 99 agents),

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.